

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 17 mai 2017, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-01-17/B-00097
Propriétaire(s) : James McNeil, Jeffrey McNeil et Ian McNeil, partenaires
chez BJI Realty
Emplacement : 1380, chemin Bankfield
Quartier : 21 - Rideau-Goulbourn
Description officielle : partie du lot 1, concession A (façade entrecoupée)
Zonage : Zone d'aménagement futur (DR1)
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent céder une partie de leur bien-fonds au propriétaire du bien-fonds voisin à l'est situé au 1346, chemin Bankfield.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession. Le terrain qui sera disjoint est représenté par les parties 2 et 3 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il a une façade de 30,5 mètres sur le chemin Bankfield sur une profondeur irrégulière de 214,91 mètres. Sa superficie est de 0,66 hectare. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera fusionnée avec la propriété située au 1346, chemin Bankfield.

Le terrain qui sera conservé est représenté par la partie 1 dudit plan. Il aura une façade de 246,64 mètres sur le chemin First Line et une de 432,16 mètres sur le chemin Bankfield. Sa superficie sera de 10,294 hectares. La parcelle est vacante et située au 1380, chemin Bankfield.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.